



# Année 2018



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

**GRAND LYON**  
le métropole

**Neuflyze OBC**  
ABN AMRO

## L'Edito



*Raymond Vial,  
Président de SYLV'ACCTES.*

Une nouvelle année de travail pour SYLV'ACCTES au côté des forestiers de 9 territoires désormais. En effet en 2018, SYLV'ACCTES a étendu son action en Auvergne à travers le Parc Naturel Régional du Livradois Forez et dans les Alpes avec le Parc Naturel Régional des Bauges. Mais également, SYLV'ACCTES a intégré deux nouvelles métropoles dans son action de solidarité entre urbain et rural avec Chambéry et Montélimar désormais membres de l'association.

2018 est également une année importante pour le statut de SYLV'ACCTES puisque l'association a été reconnue officiellement "organisme d'intérêt général" par les services du Ministère des Finances en Février. Cette reconnaissance ouvre la voie au mécénat et installe un peu plus l'association dans son rôle d'interface de financement entre ; des entités économiques (publiques et privées) qui souhaitent avoir une action positive de proximité en faveur du climat et de l'environnement et des forestiers qui s'engagent dans une gestion améliorée de leur forêt.

Depuis 2016, notre association a accompagné près de 200 forestiers pour porter plus d'1,3 millions d'euros d'investissement au profit des forêts de demain. Hors de tout débat idéologique, SYLV'ACCTES accompagne le renouvellement des forêts de manière concrète et pragmatique, en veillant à la bonne prise en compte des enjeux et des attentes locales qui pèsent sur cet espace si particulier. SYLV'ACCTES offre une option financière pour le forestier soucieux de participer à la préservation de son patrimoine forestier et des services rendus par celui-ci à la collectivité.

Aussi, je profite de cet édito pour remercier tous les partenaires techniques et financiers qui font SYLV'ACCTES et apportent la preuve que l'on peut agir en forêt au profit de tous ! •

### DANS CE NUMERO

#### Dans les coulisses d'un PST

Les PNR des Bauges et du Livradois Forez ont rejoint SYLV'ACCTES en 2018. Retour sur la construction d'un Projet Sylvicole Territorial (PST) à travers l'expérience du Livradois Forez.

page 2

#### Point travaux 2018

Déjà deux campagnes de travaux, l'occasion d'un point sur la dynamique de SYLV'ACCTES dans ses massifs partenaires.

page 2

#### Sylv'ACCTES d'intérêt général

En février 2018, SYLV'ACCTES était reconnu par le Ministère des finances ; organisme d'intérêt général. Retour sur une reconnaissance pas si évidente...

page 3

#### ZOOM

Containers service, entreprise engagée avec SYLV'ACCTES pour le massif de Chambaran.

page 4

#### LES TERRITOIRES SYLV'ACCTES 2018

Mont Blanc, Bugey, Chambaran, Diois, Dieulefit-Montélimar, PNR Pilat, PNR Bauges, PNR Livradois Forez, Ardèche Centre.

Candidats 2019 :  
PNR Chartreuse, Coeur de Savoie - Belledonne, Trièves-Beaumont-Matheysine-Oisans, Est Cantal.



## Dans les coulisses d'un PST : le Livradois Forez



Le Livradois Forez est le premier territoire auvergnat à activer Sylv'ACCTES en réalisant un Projet Sylvicole Territorial (PST). La forêt constitue 55% de ses paysages (soit 169 000ha) pour 89% appartenant à des propriétaires forestiers privés et majoritairement composée de résineux (sapin/douglas/épicéa).

Après une réunion de présentation à destination des élus locaux (Parc Naturel et collectivités locales) le 27 octobre 2017 à Ambert, le Parc Naturel Régional a été désigné pour porter l'adhésion à Sylv'ACCTES. Cette conclusion s'est traduite par une délibération, adoptée à l'unanimité des élus du syndicat mixte du Parc, le 12 décembre 2017.

Par la suite, Vianney Taing, chargé de mission « Forêt Bois » du Parc a mis en œuvre le processus de rédaction du PST avec l'accompagnement de Sylv'ACCTES. Pour débiter les travaux, une première question a été posée : « Quels peuplements forestiers souhaite-t-on voir évoluer, et dans quel sens ? ».

Deux comités de pilotage ont été ensuite réalisés. Ces comités de pilotage ont tous deux réuni une quarantaine d'acteurs du territoire en lien plus ou moins direct avec la forêt mais tous attentifs aux services rendus par cet espace naturel. Le premier comité de pilotage a eu lieu le 4 avril 2018, pour s'accorder sur les enjeux sylvicoles à traiter. Le second, le 10 juillet 2018, pour valider les

propositions d'itinéraires sylvicoles rédigées par les forestiers locaux.

Dans la suite de cette validation locale, le PST a été transmis au comité technique Sylv'ACCTES qui s'assure de son opérabilité et de sa cohérence avec l'objet de Sylv'ACCTES.

Au final, ce sont 3 itinéraires sylvicoles validés par le comité technique Sylv'ACCTES qui ont été activés par le syndicat mixte du Parc à travers une nouvelle délibération, elle aussi adoptée à l'unanimité, le 2 octobre 2018 :

- Itinéraire 1 : Acquisition ou maintien de la structure irrégulière et du mélange d'essences en sapinière ;
- Itinéraire 2 : Acquisition ou maintien d'un mélange d'essences et accompagnement vers la régénération naturelle des futaies résineuses artificielles
- Itinéraire 3 : Amélioration et renouvellement des peuplements feuillus par l'accompagnement des dynamiques naturelles

Désormais, les sylviculteurs du territoire qui souhaitent engager leur(s) peuplement(s) forestier(s) dans un ou plusieurs itinéraires sylvicoles seront aidés financièrement par Sylv'ACCTES. •

## Point travaux 2018

Depuis octobre 2016 et jusqu'à ce jour, Sylv'ACCTES a accompagné 188 sylviculteurs pour plus d'1,3 millions d'euros d'investissement sur 1698 hectares de forêts. Cela représente une aide d'un peu plus de 600 000€ accordée par Sylv'ACCTES

Les dynamiques d'un massif à l'autre sont assez différentes. Ainsi, le massif du Bugey est aujourd'hui le plus mobilisé dans Sylv'ACCTES avec 110 bénéficiaires pour plus de 1100 hectares de travaux forestiers. Les principaux bénéficiaires du territoire sont les communes rurales propriétaires d'importantes forêts mais aux moyens insuffisants pour en assurer le renouvellement.

Les massifs du Pilat, de Chambaran, des Bauges et du Mont Blanc concentrent ensuite l'essentiel des autres bénéficiaires avec chaque année de 40 000 à 60 000 euros de travaux sur 30 à 70 hectares de forêts.



La forêt communale représente 80% des demandes d'aide de Sylv'ACCTES. La forêt privée ne disposant que de peu de documents de gestion durable et

d'opérateurs de gestion, elle reste encore en retrait malgré un taux d'aides des plus incitatif (70% des montants HT contre 40% en forêt communale).

Pour 70%, les dossiers de demandes d'aide à Sylv'ACCTES portent sur des travaux d'irrégularisation et d'ouverture des peuplements et pour 30% des travaux de compléments de régénération (plantation).

Un premier test du plan de contrôle Sylv'ACCTES a été mené sur le terrain en début d'année permettant d'affiner la méthode et les points de contrôle pour répondre aux exigences de Sylv'ACCTES tout en conservant une bonne opérabilité. Les premiers contrôles officiels confiés à un opérateur spécialisé débutent cette fin d'année sur 30% des dossiers Sylv'ACCTES. •

## LE REGIME DU MECENAT

## Pour un particulier

Ouvrent droit à une **réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant les sommes** prises dans la limite de 20 % du revenu imposable qui correspondent à des dons et versements, effectués par les contribuables domiciliés en France au sens de l'article 4 B, au profit de Sylv'ACCTES

## Pour une entreprise

Ouvrent droit à une **réduction d'impôt égale à 60 % de leur montant les versements**, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires, effectués par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés au profit de Sylv'ACCTES



## Sylv'ACCTES: d'intérêt général ?

Un pas important pour la suite des travaux de Sylv'ACCTES visait à faire reconnaître l'action de l'association d'intérêt général. Cette reconnaissance permet de pouvoir faire officiellement bénéficier du régime du mécénat (ci-contre) les fonds reçus de la part de financeurs privés. Mais également, cette reconnaissance, est un premier pas pour une évolution de Sylv'ACCTES vers le statut de fondation.

Pourtant et malgré l'article L112-1 du code forestier (ci-contre), Sylv'ACCTES a dû modifier ses statuts et produire les preuves de sa compatibilité avec cette notion assez contrainte.

Accompagnée par le cabinet Delsol Avocat, l'association a ainsi présenté sa demande officielle de rescrit fiscal au service de la Direction Générale des Finances Publiques en novembre 2017. Les services fiscaux ne donnent pas une réponse sur l'opportunité de l'action au titre du carbone ou de l'état de la filière forêt-bois française. Ils s'attachent à analyser en quoi apporter de l'argent privé à la gestion/l'amélioration d'un patrimoine privé justifie une défiscalisation.

Pour ce faire, une liste d'opérateurs et de champs d'activités compatibles avec cette notion est établie aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Ainsi, les services fiscaux analysent une série de paramètres permettant d'apprécier la condition d'intérêt général de l'organisme : sa gestion doit être désintéressée, son activité non lucrative et son fonctionnement ne profitant pas à un cercle restreint de personnes.

Enfin, la démarche du rescrit fiscal passe par une phase visant à déterminer le caractère de l'organisme demandeur. Pour cette étape, différents paramètres ont permis aux services instructeurs de se positionner sur Sylv'ACCTES :

- L'action de l'association ne se restreint pas à celle d'un simple organisme financeur gestionnaire de dossiers
- Sa démarche s'appuie sur des outils d'impacts environnementaux relayés par un plan de contrôle
- L'association est accompagnée par un comité scientifique et technique

Dès lors, le 26 février 2018, les services fiscaux du Ministère des Finances ont pu établir que : « l'association Sylv'ACCTES constitue un organisme d'intérêt général concourant à la défense de l'environnement naturel » délivrant par là même le précieux rescrit fiscal au profit de notre association. •

## CODE FORESTIER - ARTICLE L112 – 1

« Les forêts, bois et arbres sont placés sous la sauvegarde de la Nation, sans préjudice des titres, droits et usages collectifs et particuliers.

Sont reconnus d'intérêt général :

1° La protection et la mise en valeur des bois et forêts ainsi que le reboisement dans le cadre d'une gestion durable ;

2° La conservation des ressources génétiques et de la biodiversité forestières ;

3° La protection de la ressource en eau et de la qualité de l'air par la forêt dans le cadre d'une gestion durable ;

4° La protection ainsi que la fixation des sols par la forêt, notamment en zone de montagne ;

5° La fixation du dioxyde de carbone par les bois et forêts et le stockage de carbone dans les bois et forêts, le bois et les produits fabriqués à partir de bois, contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique.

Il est tenu un inventaire permanent des ressources forestières de la Nation. »

## POUR PLUS D'INFORMATIONS

WEB [www.sylvacctes.org](http://www.sylvacctes.org)

contact@[sylvacctes.org](mailto:sylvacctes.org)

OU AU 04 72 76 13 23

Adresse

23 Rue Jean Baldassini 69007 LYON



## ZOOM

### Container service, une PME locale pour une action de proximité

#### Entretien avec Patrice Bonnardot, son dirigeant.

#### *Pouvez-vous nous décrire en quelques mots votre parcours et votre société ?*

J'ai débuté par une formation en Électromécanique, suivie d'un Bac Pro sur les plastiques et composites avant de poursuivre mon cursus en service qualité pour le développement et la certification des entreprises aux normes ISO. Quand l'idée de Containers Service a germé, je suis passé dans un premier temps par une pépinière d'entreprise lyonnaise pour viabiliser le projet. 1 an plus tard et après beaucoup d'énergie investie, la SARL Containers Service était née.

Cependant j'ai vite compris que les entreprises incapables de s'adapter aux transformations du marché sont rapidement confrontées au risque d'obsolescence. Dès lors, je me suis entouré de salariés et d'une organisation agile pour favoriser la circulation et l'échange d'informations. Aujourd'hui le réemploi des emballages industriels, l'innovation sur de nouveaux produits et la traçabilité sont autant de sujets de préoccupation de notre société qui investit chaque année un pourcentage important de son chiffre d'affaire dans la recherche et le développement de nouveaux concepts. Notre bonne santé

économique et l'engagement sans faille de chacun des salariés à mes côtés nous permettent d'envisager sereinement les défis du futur.

#### *Votre entreprise a choisi de s'engager avec Sylv'ACCTES, pourquoi ?*

Cette année nous fêtons les 20 ans de la société, aussi je souhaitais avec les salariés mettre en valeur une action pleine de sens pour nous même et pour notre activité d'éco-entreprise responsable. Une action sur l'arbre et la forêt nous a beaucoup parlé pour réaliser une démarche concrète et c'est en lisant Mention Bois le magazine de l'interprofession forêt/bois Auvergne Rhône Alpes que j'ai découvert Sylv'ACCTES et son action. Intéressés par les valeurs de l'association, nous avons organisé une présentation dans l'entreprise avec les salariés.

Cette présentation nous a permis de mettre en relation ce que chacun de nous observait sur nos forêts des Bonnevaux et Chambaran, qui sont notre cadre de vie, avec les attentes que nous portons sur cette espace. On observe sur ces forêts de feuillus une multiplication des coupes rases depuis une dizaine d'année laissant la place à des formes de friches en bouleaux et genêts là où auparavant se tenaient des chênes et des châtaigniers. Aussi, pouvoir contribuer localement à accompagner une sylviculture plus durable, en phase avec les grands enjeux

climatiques et environnementaux nous a séduits et nous avons signé dans la foulée une convention de mécénat avec Sylv'ACCTES pour un peu plus de 14 000€.

#### *Qu'attendez-vous de votre engagement avec Sylv'ACCTES ?*

Pour Containers Service, il s'agit d'inscrire la société dans une action vertueuse de proximité mais dont la portée, notamment climatique, est global. A titre personnel, c'est pour mes salariés et moi une façon de contribuer à la préservation de notre cadre de vie qu'il s'agisse du décor de nos balades en famille ou de la vie économique de notre territoire plutôt rural. Nous attendons avec impatience la visite des travaux réalisés en forêt grâce à notre don, ce sera l'occasion de découvrir concrètement ce qui se cache derrière la notion de sylviculture qui reste un peu floue pour des non-forestiers ! •



Patrice Bonnardot, chef d'entreprise engagé en faveur de l'intérêt global et collectif.

### Containers Service en quelques mots

Acteur de l'économie circulaire, Containers Service a été créée il y a 20 ans par Patrice Bonnardot. Implantée en France et au Portugal, la société compte 10 salariés. Spécialisé dans le retraitement de containers, Containers Service accompagne et conseil les industriels souhaitant valoriser leurs ré-emballages en bon état par une filière de réutilisation. Une façon simple et logique de correspondre aux démarches RSE et aux normes de management environnemental. La société innove également et a déposé, entre autre, un brevet en 2016 pour un concept destiné au transport, à la manutention et au stockage de bois bûches (le concept ForestBag & Sol'R Bag distribué dans toute l'Europe et au Canada).